

des choses dont la consommation est à peu près égale pour tous, et forcée pour ainsi dire sous peine de la vie, puisque leur emploi constitue l'existence matérielle de l'homme, le pauvre paie cet impôt comme le riche, au même titre et à la même quotité, sauf qu'il se résigne à souffrir du froid ou de la faim, ou de toute autre douleur physique, *seul moyen de dégrèvement qui lui soit possible.*

Le nouveau mode, au contraire, rétablissant les vrais principes d'humanité et de justice, ferait supporter à chacun des charges proportionnées à ses forces, en lui imposant une quote-part relative à sa fortune.

En résumé, les droits d'octroi sont contraires à la lettre et à l'esprit de la Charte, ces droits sont injustes et nuisibles; leur suppression est une nécessité imposée à la fois par l'obéissance due au pacte national, et par les intérêts de l'humanité, de la moralisation et de la prospérité du pays.

B.